

Ordonnance Souveraine n° 16.235 du 27 février 2004 rendant exécutoire le protocole additionnel à la convention contre le dopage, fait à Varsovie le 12 septembre 2002

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	27 février 2004
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 5 mars 2004 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	International - Général ; Sport et santé ; Lutte antidopage ; Protection de la santé et politiques de santé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2004/02-27-16.235@2004.03.06>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Nos instruments de ratification au protocole additionnel à la convention contre le dopage, fait à Varsovie le 12 septembre 2002 ayant été déposés le 28 novembre 2003 auprès du secrétaire général du Conseil de l'Europe ledit protocole recevra sa pleine et entière exécution à compter du 1er avril 2004, date de son entrée en vigueur à l'égard de Monaco.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 5 mars 2004

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2004/Journal-7641>